

ASIGOS

PREAVIS No 4 bis-2018

Du Comité de direction au Conseil intercommunal

Sur

LE BUDGET 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- a) De la Loi du 28.02.1956 sur les communes (LC), art.125 et ss
- b) Du règlement du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), chapitre V
- c) Des statuts de l'Asigos approuvés le 05.07.2017 par le Conseil d'Etat, chapitre III, lettre C

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de l'ASIGOS pour l'année 2019.

COMMENTAIRE GENERAL

En préambule, nous rappelons que les communes membres sont réduites au nombre de 3 depuis 2017. Il s'agit des communes de Jouxens-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne. Les nouveaux statuts, ratifiés le 23.03.2017 par le Conseil intercommunal, ont été approuvés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 05.07.2017. Le capital de dotation, d'ores et déjà versé, est depuis 2017 réparti comme suit :

- 09.14% Jouxens-Mézery
- 65.79% Prilly
- 25.07% Romanel-sur-Lausanne

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité du budget 2018. Toutefois, sa rédaction a permis de revoir chacun des postes de charges. Le résultat de cet examen détaillé permet d'obtenir une baisse de -2,84% de l'ensemble des charges.

Dans ce budget 2019, on peut résumer ainsi l'évolution des principales rubriques du budget :

Rubrique	Intitulé	Budget 2019	Ecart budget 2018	Commentaire général
501	Administration	CHF 204'000.00	-14.79%	La principale diminution touche les comptes de salaire, en grande partie sur les comptes du personnel occasionnel, dû à une décision prise au sein de la Ville de Prilly afin de réduire son budget
520	Enseignement	CHF 379'950.00	+3.00%	
521	Bâtiments	CHF 2'733'050.00	-2.79%	
521.3312.01	Amortissements investissements	CHF 1'038'000.00	0%	Les amortissements restent stables
573	Camps – Ecole à la Montagne	CHF 437'550.00	-1.87%	Ce poste est stable d'une année à l'autre.

Pour davantage d'informations sur les écarts concernant les charges et revenus pour l'année 2019, nous vous renvoyons aux commentaires de détail des comptes de fonctionnement.

Le budget réalisé débouche sur un découvert total de CHF 3'415'700.00. Ce découvert est intégralement pris en charge par les communes membres. Leur participation respective à ce découvert est la suivante :

Commune membre	Montant de la participation	
Jouxens-Mézery	CHF	263'009.46
Prilly	CHF	2'360'572.33
Romanel-sur-Lausanne	CHF	671'818.21

Le calcul de la participation des communes membres est détaillé dans le document « Calcul de la participation des communes » annexé au présent préavis. Il repose sur une clé de répartition basée sur le nombre d'élève et la population de chaque commune. Une distinction est aussi faite entre la répartition des charges de l'enseignement secondaire et des charges du Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS).

Au chapitre des élèves, on peut relever ceci :

- Depuis 2017, nous utilisons la terminologie et la répartition en fonction des volées 9^{ème} à 11^{ème} S et 7^{ème} et 8^{ème} P
- Entre les budgets 2018 et 2019, le total des élèves des communes membres est resté globalement stable.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

Vu le préavis No 4 bis - 2018 du Comité de direction du 09.11.2018 sur le budget 2019,

Vu le préavis No 4 - 2018 du Comité de direction du 15.08.2018 sur le budget 2019,

Ouï le rapport de la commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver le budget de l'ASIGOS pour l'année 2019 présentant un excédent de charges de CHF 3'295'400.00;

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 09.11.2018.

AU NOM DE L'ASIGOS

Le Président

La Secrétaire

Luc Recordon

Eliane Carnevale

Annexes : Budget 2019 - Calcul de la participation des communes - Tableau des investissements – Tableau des emprunts et des intérêts